

ABONNEMENT.

SAUMUR :
Un an 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

Poste :

Un an 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

ON S'ABONNE :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33 ;
A EWIG,
Rue Fléchet, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 20 c.
Réclames 30
Faits divers 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas, et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

ON S'ABONNE :

A PARIS,
Chez M. HAVAS-LAFFITE et Co,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

16 Juillet 1878.

LE TRAITÉ DE BERLIN.

Tous les journaux publient ce matin, d'après le *Times*, le traité de Berlin. Ce texte n'est pas absolument complet ; mais les articles qui manquent ne concernent que les délimitations de frontières, et ces questions laissées en général aux commissions militaires ne sont peut-être pas réglées encore. Mais c'est là un point secondaire qui ne changera rien aux dispositions du traité.

Nous n'avons nul besoin de connaître tous les noms des villages, des ruisseaux ou des cols de montagnes qui seront choisis comme frontières entre la Turquie et les petits États. C'est une simple question de carte géographique à dresser.

On remarque que le traité de Berlin n'a guère modifié le traité de San Stefano sur les limites de la Bulgarie et de la Roumélie, qui restent presque les mêmes. Ce résultat est dû à l'entente qui est survenue entre l'Angleterre et la Russie ; la première n'a pensé qu'à se réserver le protectorat des provinces asiatiques, et elle a abandonné à la seconde les provinces européennes.

Nos lecteurs, du reste, connaissent déjà les principales dispositions du traité, puisque nous les avons données chaque jour à mesure qu'elles nous étaient transmises de Berlin par le télégraphe. Nous n'avons à mettre en lumière aujourd'hui que certains points qui étaient restés indéterminés.

Ainsi, l'article 23, qui décide l'occupation de la Bosnie et de l'Herzégovine par les troupes austro-hongroises, tranche une question importante. D'après tout ce que nous savions, la Porte consentait à cette occupation, mais elle se réservait l'administration de ces provinces. Or, le traité nous apporte une solution qu'on ignorait encore ; ces deux provinces seront non-seulement occupées, mais administrées par l'Autriche.

C'est donc bien une annexion déguisée, d'autant que le terme de l'occupation n'est pas fixé et qu'il y a lieu ainsi de la considérer comme définitive.

Au sud-est de ces provinces se trouve le sandjak de Novi-Bazar, qui reste sous l'administration de la Porte jusqu'à Mitrovitza. Mais, d'après le traité, l'Autriche-Hongrie aura le droit d'y tenir garnison et d'y créer des routes militaires et commerciales.

On voit par cette disposition que des annexions futures sont en projet, et que l'Autriche tend à se créer un débouché vers la mer Egée, en compensation de ce qu'elle obtient la Russie et l'Angleterre.

La Porte a consenti à tout, par conséquent elle a ratifié une véritable prise de possession de ces provinces par l'Autriche-Hongrie. A l'heure qu'il est, 45,000 hommes des troupes impériales sont prêts à entrer en Bosnie sous le commandement du général Philipovitch. On croit que le mouvement commencera à la fin de juillet.

Le résultat principal du Congrès est donc la délimitation de l'influence future des trois puissances en Orient : — A la Russie, une partie de l'Asie et de l'Europe ; — à l'Angleterre, tout le reste des provinces asiatiques ; — à l'Autriche-Hongrie, la partie sud-ouest des provinces balkaniques, qui complète ses possessions d'Illyrie et lui ouvre une route vers la mer Egée.

Voilà pour les grandes lignes du traité de Berlin.

Restent quelques dispositions secondaires qui concernent les petits États.

La Serbie obtient son indépendance et un agrandissement vers le sud. Quant au Monténégro, nous avons déjà dit ce qui lui était concédé.

La Roumanie obtient la même indépendance que la Serbie, et elle se résigne à rétrocéder la Bessarabie à la Russie. Seulement il y a quelques différences entre les deux principautés au point de vue financier.

La Roumanie, qui réclamait une indemnité de guerre, est affranchie de toute quote-part dans la dette de la Porte : ce qu'elle au-

rait payé pour cette dette se compense avec son indemnité de guerre.

La Serbie, au contraire, comme le Monténégro, doit capitaliser le tribut qu'elle payait à la Porte, et elle prend à sa charge une part de la dette ottomane équivalente aux territoires qu'elle s'annexe.

La France n'est mentionnée dans le traité que pour la conservation de son droit de protection sur les Lieux-Saints qui restent dans le *status quo*. Nous en sommes donc toujours à attendre ces fameuses compensations que M. Waddington a obtenues de l'Angleterre, au dire de certains journaux. A supposer qu'il ait conclu une convention avec lord Salisbury, ce qui est encore douteux, cette convention ne lierait que l'Angleterre. Dans l'acte solennel signé par les puissances et par lequel l'empire ottoman est partagé, il n'est question d'aucun avantage pour la France.

Chronique générale.

Voici le résultat des élections de dimanche :

A La Rochelle, M. Barbedette, républicain, a été élu par 9,553 voix ; M. Fournier, député invalidé, en a obtenu 8,368.

Aux élections du 14 octobre 1877, M. Fournier avait été élu par 9,954 voix contre 9,430 données à M. Barbedette.

Le candidat républicain n'ayant gagné dimanche que 453 voix, son élection est due aux 4,579 abstentions qui dépassent celles du 14 octobre.

A Guingamp (Côtes-du-Nord), M. Huon, républicain, a été élu sans concurrent par 6,344 voix. Il y a eu 9,000 abstentions. M. de Lucinge, député invalidé, ne s'était pas représenté.

M. le maréchal de Mac-Mahon, président de la République, est entré samedi dans sa 74^e année. Le Maréchal est né le 13 juillet 1808.

Leurs façons ne lui plaisaient guère.

— Ce n'était pas comme cela de notre temps, disait-il souvent ; si je m'étais arrangé ainsi avec mon père, quels coups de nerf de bœuf j'aurais reçus !

De temps en temps il apprenait telle chose ou telle autre qui lui faisait mal.

Quand il remettait à son fils deux écus neufs pour donner des arrhes, et qu'ensuite le vendeur lui demandait si la bête ne lui avait pas convenu, qu'il ne lui avait envoyé qu'un écu neuf ou rien du tout, cela le blessait vivement, car cela touchait à l'honneur du métier, et souvent il chapitrait son fils avec une telle violence qu'il semblait que Fritz allait rentrer sous terre.

Il n'en était pourtant rien : Fritz n'avouait jamais un méfait ; il avait toujours des excuses sous la main, et traitait le vendeur de menteur effronté.

Le père redoutait une enquête à fond, parce qu'il ne voulait pas faire honte ouvertement à son fils, et celui-ci restait insolent, persuadé que dans toutes les querelles, mentir est un moyen sûr de s'en tirer avec impunité, et, par suite, de jour en jour il devenait plus éhonté.

La mère n'était pas plus heureuse avec Sameli, et bien qu'elle eût à peine la dixième partie de ce qu'on lui rapportait, c'en était déjà trop pour son cœur maternel.

Sans doute, Sameli jurait toujours sa parole

Nous lisons dans la correspondance Saint-Chéron :

On commente assez vivement la publication par la *Republique française* d'un long et important article sur la mobilisation de notre armée. Les gens soupçonneux se demandent si vraiment M. Gambetta penche pour l'adoption « d'une politique plus active, » comme dit le *Times*.

Ces commentaires sont, pour moi, absolument à côté de la vérité. Ni M. Gambetta, ni personne en France, n'est en état de songer à une politique active ; tout ce que nous pouvons, c'est paraître indifférents à ce qui se fait sans nous ou même contre nous. Et, en réalité, vous remarquerez que l'organe du dictateur ne parle déjà plus de la convention anglo-turque.

Les *Débats*, que M. Dufaure passe pour inspirer ; le *Temps*, qui, par un sénateur des gauches, a ses grandes et petites entrées au quai d'Orsay, trouvent que tout est pour le mieux. Vous voyez bien que nous acquiesçons sans réserve.

Reste l'opinion publique, fort mécontente — j'ai pu le constater — de l'article du *Temps* ; mais l'opinion publique ne compte plus guère aujourd'hui ; elle s'apaisera, et nous accepterons cette alliance obligatoire avec les maîtres de la Méditerranée, qu'on nous fait entrevoir comme fiche de consolation.

On paraît convaincu, dès aujourd'hui, dans le monde politique, que M. Waddington ne pourra pas reprendre son portefeuille en revenant de Berlin, et qu'il devra le céder à quelque notabilité politique qui naturellement ne sera pas M. le comte de Saint-Vallier, aussi compromis que son supérieur hiérarchique par les derniers incidents du Congrès de Berlin.

Le *Pays* nous fait connaître aujourd'hui le motif véritable pour lequel le général Bou-

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

HANS BERNER ET SES FILS

SCÈNES BERNOISES.

(Suite.)

L'apprenti boucher avouait qu'il était bien obligé de porter la casaque tant que le vieux vivrait ; mais il ajoutait finement que plus tard il ferait voir qui il était.

Tous deux aimaient l'argent ; mais il eût fallu que les pauvres eussent de bons yeux pour apercevoir une aumône de leur façon.

Sans aucun remords, l'un fraudait les comptes ou mettait l'argent dans le mauvais trou, tandis que l'autre trichait sur le poids, ne payait jamais exactement le bétail acheté, et retenait dans son gousset bien des écus neufs qui auraient dû servir d'arrhes.

En même temps, pour faire de la poussière à leur façon, ni l'un ni l'autre ne regardait à l'argent, persuadés que faire ainsi les importants c'est être réellement importants, et qu'en retour du mépris général qu'ils professaient pour les autres, tout le

monde était tenu de les respecter, car tout ce qu'ils regardaient comme petit et mesquin devait rester nécessairement petit et mesquin pendant toute l'éternité.

Ces deux imbéciles s'imaginaient que parce que leur père avait amassé beaucoup d'argent, ils avaient en poche la clef de toute sagesse ; ne soupçonnant pas que tout leur prétendu savoir, comme leur avoir, n'était que des moyens mis à leur portée pour les conduire à une véritable instruction ; que toute leur sagesse ressemblait à l'assiette sur laquelle on pose la soupière, et qui n'est pas la soupière et encore bien moins la soupe.

Entre eux, les deux frères ne se traitaient pas trop mal.

Certainement Sameli rougissait de Fritz quand celui-ci portait la casaque de boucher, et à aucun prix il n'eût ainsi traversé avec lui la ville ; mais comme Fritz en rougissait aussi, il n'en voulait pas pour cela à Sameli, car celui-ci allait fort loin en voiture avec lui le dimanche, avec les chevaux de son père, partout où il y avait quelque fête.

Ils se confiaient aussi tout fraternellement leurs folies et leurs projets, et naturellement, comme la chose est infaillible entre gens pareils, ils se mentaient entre eux à faire tout craquer.

Hans Berner voyait trop clair et il était en relation avec trop de monde pour que la conduite de ses fils lui échappât entièrement.

d'honneur que tout n'était que mensonges, et elle était disposée à le croire ; mais quand le père arrivait avec les mêmes informations, le doute revenait dans son cœur, et si fort que fût son attachement pour son fils, elle se disait tout bas que si elle était fille, pour tout l'or du monde elle ne voudrait pas d'un fiancé comme son Sameli.

Ainsi s'agrippait peu à peu le cœur des parents contre leurs enfants.

Plus ceux-ci grandissaient, plus ils se montraient déraisonnables dans leur conduite.

Hans Berner devenait de plus en plus soucieux.

Au conseil municipal, on était souvent obligé de l'interroger deux fois avant qu'il entendit, et il lui arrivait de voter contre sa propre opinion.

Par un beau dimanche de printemps, Hans Berner fut prit d'envie d'aller respirer le grand air pour alléger son cœur.

Sa femme l'approuva, mais en l'engageant à ne pas aller à pied et à prendre la voiture ; mais ce ne fut pas son avis.

— Si j'étais toujours allé en voiture, je ne serais pas le Hans Berner que je suis à présent. D'ailleurs, le cheval a eu trop de fatigue cette semaine, et le dimanche il a besoin de repos. Cela me fera du bien de marcher librement, et je n'en prendrai que selon mes forces.

Léger comme un jeune homme de vingt ans, il se mit donc en route, regardant avec plaisir les

cheman, commandant la subdivision du département de la Manche, a été mis d'office en disponibilité. Le voici tel qu'il a été donné par le général lui-même à un de ses amis intimes :

« Ayant appris que M. Savary, sous-se-
crétaire d'Etat à la justice, député et con-
seiller général du département de la Man-
che, avait l'intention de m'inviter à dîner
à l'occasion de la réunion du conseil de
révision, je lui ai fait savoir que je serais
malade ce jour-là. »

Le même journal affirme que le gouverne-
ment a dépensé plus de 80,000 fr. pour faire
échouer M. Baragnon à Uzès.

Est-ce possible ?

VOL DE PAPIERS MILITAIRES.

La série continue ?

Depuis quelques jours une rumeur assez
grave circule, en effet, dans Calais. Voici,
sous toutes réserves d'ailleurs, ce qui se
serait passé, dit le *Pas-de-Calais* :

« Un jeune homme de Lille, employé à
des travaux militaires, étonnait depuis quel-
ques temps ses chefs par les dépenses con-
sidérables qu'il faisait. Une perquisition faite
à domicile, à la suite de soupçons, fit dé-
couvrir dans sa chambre le double de cer-
tains rapports qui ne sont nullement desti-
nés à être rendus publics. On s'inquiéta, on
fit des recherches, et le bruit s'est répandu
— est-il vrai ou faux ? — que ce jeune
homme spéculait sur ces rapports en les
livrant à des étrangers.

Le jeune homme a été arrêté et passera
devant les juges compétents. »

Voilà plusieurs fois que des faits analogues
se produisent.

Il serait peut-être temps d'aviser !

Mégy, l'auteur de tant de crimes avant et
pendant la Commune, vient d'être expulsé
de New-York, parce que dans une conférence
publique il a eu l'audace de menacer le car-
dinal Mac-Closkey, archevêque de New-York,
du même sort que M^r Darboy, archevêque
de Paris, dont il s'était hautement déclaré
l'un des assassins.

On écrit de Toulon :

« Deux compagnies d'infanterie sont dé-
signées pour Saïgon, où elle remplaceront
deux compagnies qui ont dû déjà partir pour
la Nouvelle-Calédonie.

On dit ici que le gouverneur de la Nou-
velle-Calédonie n'a demandé qu'un renfort
de deux compagnies pour être en état de
parer à toutes les éventualités. La catastrophe
qui a eu lieu dans la colonie est le résultat
d'une surprise. »

Etranger.

On annonce de Berlin que l'empereur
d'Allemagne, ne voulant pas, pour un cas

champs, les prairies, les bois.

Partout où il passait, on lui faisait un joyeux et
respectueux accueil. Les vieux et les jeunes ve-
naient sur le seuil de la porte en lui tendant la
main et en l'invitant à entrer.

Les hommes lui disaient que s'il voulait prendre
un petit verre il n'avait qu'à parler, et les femmes
s'offraient à lui faire du café s'il voulait attendre.

Mais, avant tout, Hans Berner entraînait à l'écurie,
appréciait l'état du bétail, dont il faisait l'éloge
quand c'était possible, et ajoutait :

— Eh ! vraiment, voilà qui a une autre tournure
que du temps de votre père. C'était un bien brave
homme. A lui tout respect ; mais il ne se doutait
encore guère de ce que pouvait rapporter la ferme.
Qu'avait-il ? Trois ou quatre vaches et deux paires
de bœufs au plus !...

Quand il était au moment de partir, on l'invitait
à revenir bientôt, car on était toujours satisfait sitôt
qu'on l'apercevait, même de loin ; on ajoutait que
quand on aurait à l'étable quelque chose de bon,
s'il le désirait, ce serait pour lui et non pour d'au-
tres ; il pouvait y compter.

La femme disait à ses enfants :

« Donnez la main au monsieur ; c'est M. le con-
seiller, vous savez, dont le père parle si souvent,
et il a une si belle maison, et de si bon vin, et tant
d'argent ! » (A suivre.)

qui le concerne personnellement, dévier aux
traditions de son règne, a témoigné le désir
qu'il soit fait grâce de la mort au condamné
Hœdel.

Londres, 14 juillet.

On télégraphie de Syra au *Daily News* :
Mercredi, une grande conspiration contre
le sultan a été découverte à Stamboul ; cin-
quante personnes ont été arrêtées. On assure
que plusieurs personnages importants sont
impliqués dans cette affaire.

LE CONGRÈS.

Le Congrès a achevé son œuvre. Il a équi-
tablement réparti les débris de l'Empire otto-
man, entre la Russie, l'Angleterre, l'Au-
triche et la Grèce.

La Russie domine la Turquie d'Europe ;
l'Angleterre protège (?) la Turquie d'Asie et
s'installe commodément à Chypre, faisant
par ce coup de maître un véritable lac an-
glais de la Méditerranée ;

L'Autriche prend position en Bosnie et en
Herzégovine ;

La Grèce, aussi, aura sa part d'agrandis-
sements.

L'Allemagne, elle, saura bien se faire la
sienne quand elle jugera le moment oppor-
tun, et cela sans consulter personne. Où et
au détriment de quelle nation ? C'est le secret
de M. de Bismark.

Et la France ? ?
Ah ! la France n'a besoin de rien. Elle
se paie de mots sonores et se contente d'é-
blouir le monde et de s'étourdir elle-même
dans l'éclat de ses fêtes officielles.

C'est tout, mais c'est mince.

Le traité qui concède Chypre à l'Angle-
terre et qui crée une sorte de protectorat
anglais sur l'Asie-Mineure, a produit une
profonde impression à Paris, surtout dans
l'entourage de certains hommes d'Etat de la
gauche que la politique de l'Angleterre au-
rait illusionnés.

On assure que la surprise a été complète,
même pour nos plénipotentiaires de Berlin.

On s'attend en Allemagne à des décisions
graves de M. de Bismark.

Londres, 13 juillet 1878.

Le gouvernement britannique a donné au
marquis d'Harcourt l'assurance la plus for-
melle que lord Beaconsfield déclarera au
parlement qu'il ne songe nullement à occu-
per l'Egypte, mais que si cette occupation
devient nécessaire, rien ne sera fait sans en
prévenir la France.

Une explication du traité anglo-turc
du 4 juin.

Il a paru dans le principal organe de la
presse anglaise une lettre de Berlin qui a
été très-remarquée dans les cercles politi-

ques et qui appelle toute l'attention du pu-
blic français. Cette lettre, qu'il ne semble
pas téméraire d'attribuer, sinon à la plume,
du moins à l'inspiration d'un des négocia-
teurs anglais au Congrès de Berlin, contient
des indications qui doivent, nous n'hésitons
pas à le dire, être prises en très-sérieuse
considération.

Le correspondant du *Times* établit d'abord
que, si la France et l'Autriche avaient voulu
maintenir l'intégrité de l'empire ottoman
aux termes du traité de Paris de 1856, l'An-
gleterre était prête à se joindre à elles pour
une action commune ; mais que, la France
et l'Autriche ayant déclaré qu'une pareille
politique était hors de leur pouvoir, l'Angle-
terre s'est vue obligée de pourvoir par elle-
même et seule à ce qui pouvait rester de
l'intégrité de l'empire ottoman. Dans ce but,
quatre partis se présentaient à elle : « Pren-
dre possession de l'Egypte, occuper les ex-
trémités du canal de Suez, saisir les Darda-
nelles, ou occuper l'île de Chypre. » De ces
quatre partis, celui qui lui a paru avoir le
moins d'inconvénients, tout en lui offrant le
plus d'efficacité, c'était le dernier, l'occupa-
tion de Chypre.

Le correspondant anglais, en faisant va-
loir ces considérations, les termine ainsi :

« Je crois que la nation française, en
considérant cette nécessité absolue, recon-
naîtra bientôt que l'occupation de Chypre,
loin d'être un acte dirigé contre la France, a
été suggéré à l'Angleterre par un ardent dé-
sir de concilier ses intérêts absolus avec les
sympathies de la France, sur lesquelles elle
ne cesse pas de compter. »

Le public français ne saurait trop méditer
ces paroles. L'irritation des organes du ra-
dicalisme officiel est montée sur un ton qui
rappelle les fameux cris des rues à Paris en
juillet 1870 : *A Berlin ! à Berlin !* Ces mes-
sieurs trouvent qu'on a fait jouer un sot
rôle à leurs représentants au Congrès. Cela
est incontestable, et il est fâcheux que ces re-
présentants n'aient pas été seuls de leurs
personnes dans la mésaventure. Mais il est
temps que le radicalisme officiel prenne mo-
destement et patiemment sa part d'humilia-
tion dans les malheurs qu'il inflige à notre
pays et qu'il songe à ne pas aggraver par ses
prétentions inconsidérées la condition qu'il
fait à la France.

Chronique militaire.

Au ministère de la guerre, on a réparti
comme suit les classes astreintes au service :

1873, 1874, 1875, 1876, 1877 : armée
active.

1869, 1870 ; 1871, 1872 : réserve de
l'armée active.

1864, 1865, 1866, 1867, 1868 : armée
territoriale.

1858, 1859, 1860, 1861, 1862, 1863 :
réserve de l'armée territoriale.

Ainsi que nous l'avons déjà annoncé, la

le 29 janvier 1876, après un séjour de 12 heures
au milieu des glaces flottantes, le thermomètre
restant au-dessous de zéro pendant toute la durée
du voyage.

— Le long du Mississippi, de Bayou-Goula à la
Nouvelle-Orléans, le 24 février 1876, 100 milles
en 24 heures.

— Le long de l'Ohio, le 16 mars 1876, avec des-
centes des chutes de Louisville.

— Le long du Danube, de Lintz à Vienne et
Buda-Pesth, en 88 heures, au mois d'août 1876.

— Traversée du détroit de Gibraltar, de Tarifa
à Tanger, le 21 mars 1878, en 17 heures, après
une lutte incessante contre des courants contraires.

— Le long du Pô ; le capitaine Boyton entra
dans le fleuve à Turin, le 4 novembre 1876, pour
ne le quitter qu'à Castelnovo Bocca d'Alda, avec
la fièvre, après avoir parcouru 360 kilomètres
en 83 heures consécutives. Le 29 novembre sui-
vant, le capitaine se jeta de nouveau dans le Pô
à Castelnovo Bocca d'Alda et arriva à Ferrare le
3 décembre, étant ainsi resté 96 heures dans l'eau,
4 jours et 4 nuits. Longueur totale du voyage sur
le Pô, 740 kilomètres, parcourus en 179 heures.

— Le long de l'Arno, de Florence à Pise, le 20
décembre 1876, 100 kilomètres en 16 heures.

— Le long du Tibre, d'Orte à Rome, le 20 jan-
vier 1877, 200 kilomètres en 31 heures.

classe de 1873 sera libérée à partir du
8 août prochain. Toutefois, nous devons
faire remarquer que la mesure ne s'appli-
quera pas aux soldats de cette classe qui
prendront part aux grandes manœuvres
d'automne. Ceux-ci ne seront renvoyés dans
leurs foyers qu'après les exercices.

Chronique Locale et de l'Ouest.

LE CAPITAINE BOYTON.

Le célèbre capitaine Boyton, auquel la
presse française et étrangère, en racontant
ses voyages si longs et si périlleux, a fait une
réputation vraiment universelle, est en ce
moment à Saumur. Aujourd'hui mardi, à 4
heures du soir, ainsi que nous l'avons an-
noncé, il fera, dans les eaux paisibles du
Thouet, en aval du pont Fouchard, les inté-
ressantes expériences dont nous avons donné
hier le programme. Ces expériences ont
pour but de faire connaître au public l'utilité
incontestable de son appareil de sauvetage,
avec lequel il a parcouru les principaux fleu-
ves de l'ancien et du nouveau Monde. On se
rappelle que, dans la soirée du 4 décembre
dernier, en descendant la Loire d'Orléans à
Nantes, le capitaine Paul Boyton, qui n'a-
vait point prévu de l'heure de son pas-
sage à Saumur, fut cependant salué et ap-
plaudi par un très-grand nombre d'habitants
qui avaient pris leur course dans la direc-
tion du quai de l'Ecole. Aujourd'hui, tout le
monde pourra admirer de près les exerci-
ces extraordinaires de l'intrepide nageur.

Au sujet des expériences données diman-
che à Tours par le capitaine Boyton, on lit
dans l'*Indépendant* :

« Les expériences nautiques du capitaine
Boyton ont eu lieu hier à l'écluse du mail.
Une foule considérable assistait à ces cu-
rieuses démonstrations.

« Toutes les parties du programme ont
été exécutées avec beaucoup de savoir-faire.
On a vu la manière de gonfler l'appareil et
le système de locomotion avec ou sans l'en-
voi des dépêches au moyen de pigeons. Le
capitaine démontre la possibilité de cons-
truire un radeau avec les débris flottants
d'un navire naufragé. Il est dans son élé-
ment ; il pêche à la ligne, prend du poisson,
le fait cuire, dîne sans domestique ni ma-
jordome, fume, lit, fait son courrier, et va à
la chasse.

« Il manœuvre un fusil dans l'eau aussi
facilement que sur la terre ferme, et les dé-
tonations se succèdent rapidement. Il lance
des fusées et fait partir des bombes avec un
art consommé, et tout cela sur l'eau, au son
de la musique accompagnant les exercices.
Enfin on assiste au sauvetage d'un homme
à la mer et à la destruction d'un bâtiment
ennemi avec des torpilles. Cette expérience
est la plus intéressante. Deux petits navires
ont été brisés en mille morceaux. Au moment
où l'explosion s'est produite, une énorme
trombe d'eau a élevé de plusieurs pieds la
surface de l'eau, et des embruns, projetés
en l'air à une hauteur considérable, sont

— De l'île de Capri à Naples, le 16 février 1877,
en 16 heures.

— Traversée du détroit de Messine, de Scylla
à Charybde, le 16 mars 1877, en 5 heures. Après
une longue et fatigante lutte contre de terribles
courants et plusieurs rencontres avec les requins.

— Traversée du lac Trasimène, le 14 avril 1877,
de Castiglione del Lago à Passignano.

— Descente du Rhône, de Seyssel à Lyon et
Arles, le 12 mai 1877, en traversant heureusement
le périlleux saut du Rhône. Longueur totale, envi-
ron 500 kilomètres parcourus en 60 heures.

— Du Roucas-Blanc au château d'If et au port
de Marseille, le 25 juin 1877.

— Descente de la Somme, d'Amiens à Abbeville,
le 15 novembre 1877, en 12 heures.

— Descente de la Loire, d'Orléans à Nantes, en-
viron 400 kilomètres, en partant d'Orléans le 8 dé-
cembre 1877, passant à Saumur le 11 décembre
et arrivant à Nantes le 14 décembre.

— Descente du Tage, de Tolède à Lisbonne,
son plus long et plus dangereux voyage, du 31 jan-
vier au 17 février 1878. 1,000 kilomètres en 18
jours. Le capitaine dut franchir 102 chutes d'eau
et d'innombrables rapides.

— Descente du Guadalquivir, de S. Geronimo à
Séville, le 31 mars 1878.

retombés en pluie drue et serrée sur les spectateurs.
En somme, les exercices du capitaine Boyton sont intéressants et offrent leur côté utile. Son appareil peut rendre d'immenses services, et la facilité avec laquelle il navigue sur l'eau ne fait que corroborer la réputation dont jouit cet intrépide navigateur. »

LOUDUN.

Le *Courrier de la Vienne* a raconté ainsi qu'il suit l'assassinat commis dans l'arrondissement de Loudun, et dont nous avons déjà parlé :

« Dimanche dernier, vers midi, un honorable cultivateur de la commune de Chouppes, le sieur Audinet, rencontra son beau-père, le nommé Pintureau. Celui-ci paraissait pris de vin. Il aborda son gendre en lui disant : « Ta mère est morte, tu peux à présent venir hériter. »

L'accent avec lequel Pintureau venait de prononcer ces paroles, son visage décomposé, terrifièrent Audinet. Quoique bouleversé par cette nouvelle, il se rendit immédiatement au domicile de sa mère. Il la trouva gisant à terre, baignant dans son sang et le crâne fracassé. Le corps était, en partie, recouvert de sarments.

Le pauvre cultivateur, croyant que sa mère respirait encore, voulut lui porter secours.

Pintureau, qui l'avait suivi, déclara que c'était inutile, en ajoutant « qu'elle était finie. » Il poussa même le cynisme jusqu'à découvrir entièrement le cadavre. Audinet, affolé, courut alors prévenir la gendarmerie.

Pintureau, bientôt interrogé par les représentants de la force publique, répondit :

« Je l'ai tuée, la g... et je ne m'en repens pas. Il y a trop longtemps qu'elle me faisait de la misère. Ce matin, elle est arrivée de Mirebeau où elle était allée faire ses provisions. Elle m'a insulté et a pris un couteau dont elle m'a menacé. Je me suis mis en colère, et armé d'un manche de pioche que j'étais en train de confectionner, je l'ai frappée en pleine poitrine, en lui disant : Ce n'est pas toi qui me tueras, c'est moi qui vais te tuer ! Elle tomba. Puis comme elle se relevait et voulait m'atteindre, je l'ai assommée en la frappant sur la tête, avec le morceau de bois que je tenais, jusqu'à ce qu'elle ne remuât plus ; puis je suis parti pour prévenir son fils Audinet. — Je ne me repens pas de ce que j'ai fait, car je ne pouvais plus vivre avec elle. »

Cet horrible récit terminé, Pintureau a été mis en état d'arrestation. La justice vient d'ouvrir une enquête.

Marguerite Joigneau, femme Pintureau, était presque septuagénaire ; elle s'était mariée, il y a cinq ans, en troisièmes nocces avec le scélérat qui était bien plus jeune qu'elle. »

L'ACCIDENT DU CHEMIN DE FER DE L'OUEST.

Le train parti vendredi 12 juillet, à 11 h. 57 du matin, pour Saint-Malo, a déraillé, vers 6 heures du soir, au kilom. 346, entre les gares de Vitry et de Châteaubourg, pour une cause qui n'a pu encore être déterminée.

On a à déplorer la mort de trois voyageurs : MM. Guillaume Noiseux, entrepreneur à Saint-Brieuc, Léonis Cahours, agent d'affaires à Laval, et une dame restée jusqu'à présent inconnue.

Neuf personnes ont reçu des blessures plus ou moins graves.

Le chauffeur et un des conducteurs du train ont été tués ; le mécanicien a été blessé.

L'agent divisionnaire de la Compagnie, à

Rennes, et plusieurs médecins se sont transportés immédiatement sur les lieux avec un train de secours. Une partie des blessés a été ramenée à Rennes et les autres sont restés dans les maisons du voisinage où ils reçoivent les soins des médecins et des habitants qui se sont portés au secours avec le plus louable empressement.

Le chef du service médical et les agents supérieurs de l'Exploitation et de la voie sont sur le lieu de l'accident et prennent toutes les dispositions nécessaires.

La circulation a été promptement rétablie.

Le *Journal d'Ille-et-Vilaine* rend compte en ces termes de ce déraillement :

« Quelques minutes avant six heures, une dépêche arrivait à la gare de Rennes, annonçant que le train venant de Paris avait déraillé entre Vitry et Châteaubourg ; on réclamait à la hâte des médecins. »

Un train de secours fut immédiatement organisé et quitta Rennes avec de nombreux ouvriers, pour se rendre sur les lieux de l'accident. Un spectacle affreux s'offrit alors aux yeux de tous : la machine, le tender, les wagons étaient tombés pêle-mêle les uns sur les autres et ne formaient plus qu'un monceau de débris.

Le choc avait été si violent que la machine, au lieu d'être à la tête du train, se trouvait maintenant à l'arrière, les wagons ayant pour ainsi dire sauté par-dessus la locomotive.

Le déraillement s'étant produit dans une courbe et au moment où le train était lancé à toute vitesse, on comprend facilement que les conséquences de l'accident aient été terribles. Sur les vingt-cinq voyageurs qui se trouvaient dans le rapide, six ont été tués et douze assez grièvement blessés.

On raconte un détail affreux : le chauffeur n'a pas été tué sur le coup, mais ce malheureux s'est trouvé engagé sous le tender de telle façon qu'il a été impossible de le retirer. C'est en vain que les voyageurs qui n'étaient que blessés ont essayé de le secourir ; ils étaient impuissants à soulever le tender et à arracher ce malheureux dont les cris perçants faisaient verser des larmes de rage et de désespoir à ceux qui s'efforçaient en vain de lui sauver la vie.

Au bout de quelques instants, les cris du malheureux chauffeur ne se firent plus entendre ; son supplice horrible s'était terminé avec sa vie. »

L'*Avenir de Rennes* donne les renseignements que voici :

« C'est le train parti de Paris-Saint-Lazare à 11 h. 57 du matin qui a éprouvé ce terrible accident. »

Il a roulé au pied d'un remblai d'une hauteur considérable, et la violence de la chute a été inouïe. Nombre de wagons ont été brisés et, comme les poteaux télégraphiques avait été arrachés et entraînés par le choc, il a été impossible, en cet endroit isolé, de se procurer de prompts secours. Pendant qu'on faisait, dans la localité, à la lueur des torches, tout ce qui était humainement possible, un voyageur faisait à pied la route des Carrières à Châteaubourg, et de là télégraphiait à Rennes.

On ignore la cause du déraillement.

Plusieurs personnes de Rennes, notamment M. Larher, pharmacien, comptent parmi les blessés. L'un des professeurs de la Faculté de droit de Rennes, M. Worms, en a été quitte pour une légère contusion.

M. Houdry, marchand grainetier, est blessé, ainsi que M. Bouvet, mécanicien.

M. Richer, colonel du génie en retraite, et M. Richer, sont contusionnés.

Parmi les morts, on cite un négociant de Saint-Brieuc.

Le train qui a déraillé était suivi par deux autres trains, l'un de marchandises et l'autre de voyageurs ; ceux-ci, avertis par des signaux de détresse, s'arrêtèrent à environ 1,500 mètres du sinistre. »

Un accident déplorable vient d'avoir lieu sur le train qui part du Mans à 4 h. 9 de l'après-midi, pour arriver à Rennes à 4 heures.

Il allait traverser la gare de Servon — où, du reste, il ne doit pas s'arrêter — lorsqu'il croisa le train qui part de Rennes à 2 h. 50 et qui arrive au Mans à 6 h. 25.

Quelques minutes après, le train du Mans ralentissait sa marche, puis s'arrêtait net.

En même temps, le chauffeur, descendant rapidement, s'élançait vers les wagons en demandant à grands cris un médecin.

Le mécanicien, en effet, en se penchant en dehors de sa machine au moment où le train de Rennes arrivait, avait eu la tête atteinte et presque broyée par la locomotive de celui-ci.

Tous les secours ont été inutiles.

Caisse d'Épargne de Saumur.

Séance du 14 juillet 1878.

Versements de 145 déposants (33 nouveaux), 27,455 fr. » c.
Remboursements, 7,460 fr. 50 c.

Faits divers.

Dimanche a eu lieu, au jardin des Tuileries, le concert monstre organisé par le journal *l'Orphéon*.

649 sociétés se sont fait inscrire ; elles comprennent 22,000 exécutants. A deux heures, au moment où le concert va s'ouvrir, 18,000 exécutants sont rendus aux Tuileries.

Une estrade a été dressée à la jonction de la grande allée et de l'allée de Solférino, faisant face à la porte de la place de la Concorde.

À l'entrée de la grande allée s'élève un piédestal destiné au chef d'orchestre qui doit diriger les exécutants.

A deux heures un quart, les musiques réunies jouent une marche, et les sociétés chorales chantent la *Bienvenue*. Au même moment arrivent les sociétés belges qui sont fort applaudies. Déjà, parmi les exécutants, se trouvent des sociétés suisses et hollandaises.

Les morceaux du programme sont ensuite exécutés.

A cinq heures la fête était terminée aux Tuileries ; mais le soir, à neuf heures et demie, toutes les sociétés réunies ont exécuté une marche aux flambeaux dans le 48^e arrondissement.

Écho des dernières élections de députés : Un monsieur est malade.

Sa femme fait venir un médecin.

— Votre mari a la fièvre, dit le docteur.

— Il a peut-être attrapé cela dimanche dernier en allant voter.

— Est-ce qu'il a eu froid ?

— Non ; mais j'ai entendu parler de fièvre électorale. C'est sans doute contagieux.

Théâtre de Saumur.

JEUDI 18 Juillet 1878.

M^{me} DESMONTS, des Bouffes-Parisiens.

Les Charbonniers

Opérette.

Grand succès du théâtre des Variétés.

CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (17^e ANNÉE)

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX à 5 0/0.

Les demandes doivent être adressées à MM. REJOU et C^{ie}, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris ; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS
rendues sans médecine, sans purges et sans frais,
par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres. 32 ans de succès.

La REVALESCIERE guérit les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastroentérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, étourdissements, bourdonnement dans les oreilles, acidité, pituite, maux de tête, migraines, surdité, nausées, et vomissements après repas ou en grossesse, douleurs, aigreurs, congestions, inflammations des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, insomnies, fluxions de poitrine, chaud et froid, toux, oppression, asthme, bronchite, phthisie (consomption), dartres, éruption, abcès, ulcérations, mélancolie, nervosité, épuisement, dépérissement, rhumatisme, goutte, fièvre, grippe, rhume, catarrhe, laryngite, échauffement, hystérie, névralgie, épilepsie, paralysie, les accidents du retour de l'âge, scorbut, chlorose, vice et pauvreté du sang, ainsi que toute irritation et toute odeur fébrile en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac ; faiblesses, sueurs diurnes et nocturnes, hydro-pisie, gravelle, rétention, les désordres de la gorge, de l'haleine et de la voix, les maladies des enfants et des femmes, les suppressions, le manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse. 100,000 cures réelles par an. Evitez les contrefaçons et exigez la marque de fabrique « Revalescière du Barry. »

Parmi les cures, celles de Madame la Duchesse de Castelluart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart des Decie, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc.

Voici quelques-unes des cures :

Cure N^o 67,514 : Naples, ce 17 avril. — Monsieur. — Par suite d'une hépatite, j'étais tombé dans un état de marasme qui a duré sept ans. Il m'était impossible de lire, écrire ; j'avais des battements nerveux par tout le corps, la digestion fort difficile, des insomnies persistantes, et j'étais en proie à une agitation nerveuse insupportable qui me faisait aller et venir, sans pouvoir me reposer, pendant des heures entières. Les bruits de la vie ordinaire me faisaient mal ; j'étais d'une tristesse mortelle, et tout commerce avec mes semblables m'était devenu très-pénible. Plusieurs médecins m'ayant prescrit des remèdes inutiles, en désespoir de cause, j'ai voulu essayer de votre Farine de Santé. Depuis trois mois j'en fais ma nourriture habituelle. La Revalescière est bien nommée, car, bœni soit le bon Dieu ! elle m'a fait revivre ; je puis maintenant m'occuper, faire et recevoir des visites, enfin reprendre ma position sociale. — Marquise de BRÉHAN.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 6 kil., 36 fr. ; 12 kil., 70 fr. — Les Biscuits de Revalescière, en boîtes de 4, 7 et 70 francs. — La Revalescière chocolatée rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraichissant aux plus énervés. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c. ; de 24 tasses, 4 fr. ; de 48 tasses, 7 fr. ; de 120 tasses, 16 fr. ; de 576 tasses, 70 fr. ; ou environ 12 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMAN, 23, rue Saint-Jean ; GONDRAND ; BESSON, successeur de TEXIER ; J. RUSSON, épicer, quai de Limoges. — Angers, Veuve CHANTEAU, épicière, LÉVÊQUE, négociant, rue Plantagenet ; BREAULT-DÉLAGRÉE. — Baugé, BUCHMANN, marchand de comestibles. — Beaupréau, M^{me} BELLIARD, épicière. — Cholet, VANDANGRON-BUREAU, 65, place Rouge ; COURTIN, confiseur, 60, rue Nationale ; JACOMÉTY, confiseur ; EMILE RICHARD, épicer, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du Barry et C^{ie}, LIMITED, 26, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris.

P. GODDET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 15 JUILLET 1878.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 %			Credit Foncier, act. 500 f. 250 p.	850		Canal de Suez	768	74	1	25	
4 1/2 %			Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p.	670		Credit Mobilier esp.	795				
5 %			Credit Mobilier	186	25	Société autrichienne	560				
Obligations du Trésor, l. payé.			Credit Foncier d'Autriche	576	25	OBLIGATIONS.					
Dép. de la Seine, emprunt 1857			Charentes, 500 fr. t. p.	72	30	Orléans	332	50			
Ville de Paris, oblig. 1855-1860			Est	680		Paris-Lyon-Méditerranée	349	25			
1865, 4 %			Paris-Lyon-Méditerranée	1075	5	Est	347	25			
1869, 3 %			Midi	830		Nord	357				
1871, 3 %			Nord	4375		Ouest	347				
1875, 4 %			Orléans	1170	3	Midi	347				
1876, 4 %			Ouest	765	19	Charentes	377				
Banque de France			Vendée, 500 fr. t. p.	1265		Vendée					
Comptoir d'escompte			Compagnie parisienne du Gaz	1265		Canal de Suez	560				
Credit agricole, 500 fr. p.			C. gén. Transatlantique	530							
Credit Foncier colonial, 300 fr.											

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR.

(Service d'été, 13 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin, express-poste.	
6 — 45 — — (s'arrête à Angers)	
9 — 1 — — omnibus-mixte.	
1 — 25 — — soir,	
4 — 10 — — express.	
7 — 15 — — omnibus.	
10 — 27 — — (s'arrête à Angers).	

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 26 minutes du matin, direct-mixte.	
8 — 21 — — omnibus.	
9 — 40 — — express.	
12 — 40 — — soir, omnibus-mixte.	
4 — 44 — — omnibus-mixte.	
10 — 28 — — express-poste.	

Le train parlant d'Angers à 5 h. 35 du soir arrive à Saumur à 6 h. 56.

MAGASIN PITTORESQUE

Prix du volume broché 7 fr.
cartonné 8 50
Franco par la poste, 1 fr. 50 cent. en sus des prix ci-dessus.

PRIX DE L'ABONNEMENT:
Paris 7 fr. 50
Départements 8
Etranger, suivant les conventions postales.
On peut se procurer séparément un numéro mensuel dans une couverture.
Prix: Paris, 60 c.; — Départements, 70 c.

La collection se compose des années 1833 à 1877. — Le volume 1877 (45^e année), mis en vente le 5 décembre 1877.
LES ABONNEMENTS COURRENT DU 1^{er} JANVIER OU DU 1^{er} JUILLET. — LES LIVRAISONS SONT ENVOYÉES À LA FIN DE CHAQUE MOIS.

OUVRAGES PUBLIÉS PAR LA LIBRAIRIE DU MAGASIN PITTORESQUE, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS, 29 :

TABLI ALPHABÉTIQUE ET MÉTHODIQUE des trente premières années du Magasin pittoresque.
1 volume broché 7 fr.
Cartonné 8 50

ALBUM DU MAGASIN PITTORESQUE; 1 vol. grand in-4^e, cartonné avec luxe, doré sur tranche, contenant cent gravures choisies dans la collection.
Prix 15 fr.
VOYAGEURS ANCIENS ET MODERNES; 4 volumes, 941 gravures.
Prix de chaque volume broché 6 fr.
L'ouvrage complet 24

HISTOIRE DE FRANCE, d'après les documents originaux et les documents de l'art de chaque époque; 2 vol., 800 gravures.
Prix de chaque volume broché 7 fr. 50
L'ouvrage complet 15
LECTURES DE FAMILLE, choisies dans la collection du Magasin pittoresque; 1 volume in-4^e. — 2^e édition.
Prix, broché 5 fr.

GRAMMAIRE GÉNÉRALE ET HISTORIQUE DE LA LANGUE FRANÇAISE, par M. P. Poitevin, 2 vol.
Prix de chaque volume broché 7 fr. 50
L'ouvrage complet 15
LES VRAIS ROBINSONS, par MM. Ferdinand Denis et Victor Chauvin, illustrés par Yan Dargent; 1 vol. grand in-8^e.
Prix, pour Paris, broché 15 fr. cart., doré sur tranche 18

ALMANACHS DU MAGASIN PITTORESQUE de 1851 à 1877, environ 50 gravures dans chaque Almanach.
Chaque almanach 50 c.

Tous les prix ci-dessus sont ceux de Paris. — Pour les départements et l'étranger, l'affranchissement se paye en sus. — Le prix du cartonnage est de 1 fr. 50 cent. par volume.
Le conseil central d'instruction primaire de la ville de Paris a placé le Magasin pittoresque sur la liste des ouvrages propres à être donnés en prix dans les écoles primaires et supérieures, et dans les classes d'adultes.

On peut se procurer tous les ouvrages ci-dessus chez M. Dézé, libraire, rue Saint-Jean, n° 1, à Saumur.

JUGEMENT

Le tribunal de commerce séant à Orléans, département du Loiret, a rendu le jugement dont la teneur suit :

Entre les sieurs COURTISOIS et FESSARD, négociants associés pour la fabrication de la bougie et de la chandelle, demeurant à Orléans, boulevard Saint-Jean, numéro treize ;

Ayant comparu en personne à la barre du tribunal à une des précédentes audiences, assistés de maître Auguste Breton, agréé près le tribunal de commerce d'Orléans, demeurant en ladite ville, rue des Huguenots, numéro deux, et pour autoriser ce dernier à procéder pour eux dans l'instance ;

D'une part ;
Et les sieurs COURTIN et BILLARD, fabricants de chandelles, demeurant à Orléans, faubourg Bourgogne, numéro vingt-quatre ;

Ayant comparu en personne à la barre du tribunal à une des précédentes audiences pour le sieur Billard, l'un d'eux, assisté de maître Eugène Merlin, agréé près le tribunal de commerce d'Orléans, demeurant en ladite ville, rue Saint-Eloi, numéro cinq, et pour autoriser ce dernier à procéder pour les sieurs Courtin et Billard dans l'instance ;

D'autre part ;
Le tribunal, après avoir entendu en l'audience du quinze mai mil huit cent soixante-dix-huit, en leurs conclusions et plaidoieries, maître Breton, agréé des sieurs Courtisois et Fessard, et maître Merlin, agréé des sieurs Courtin et Billard, et après en avoir délibéré conformément à la loi, vidant son délibéré prononcé par jugement du même jour, statuant en premier ressort :

Attendu que les sieurs L. Courtisois et Fessard ont assigné les sieurs Courtin et Billard, le quatre mai dernier, en concurrence déloyale des étiquettes apposées sur leurs marchandises ;

Que ces étiquettes, en papier orange avec lettres noires, portent deux médaillons, sur l'un desquels est écrit en exergue et en toutes lettres : Courtisois et Fessard, Orléans, et au centre : L. C. F. ;

Que les étiquettes des sieurs Courtin et Billard avaient été jusqu'ici sur papier orange, mais fond noir ou presque noir, lettres oranges, médaillon sur lequel est écrit en exergue : Fabrique d'Orléans, et au centre : C. et B. ;

Qu'il y a quelque temps, les sieurs Courtin et Billard ont changé leurs étiquettes en les faisant sur papier orange, fond orange et lettres noires, comme celles des sieurs Courtisois et Fessard, changement ayant à première vue l'apparence de celles de ces derniers.

Les sieurs Courtisois et Fessard prétendent donc qu'en agissant ainsi, les sieurs Courtin et Billard ont cherché frauduleusement à faire passer leurs marchandises comme sortant de la fabrique des sieurs Courtisois et Fessard, et, par suite, leur ont causé un préjudice grave, pour lequel ils demandent dix mille francs à titre de dommages-intérêts ;

L'insertion dans les journaux, la destruction de toutes les étiquettes restant entre leurs mains et le changement de celles existant chez les clients ;

Attendu que les sieurs Courtin et Billard soutiennent qu'ils n'ont point imité les étiquettes de leurs concurrents, puisque les médaillons ne sont pas les mêmes et portent : Fabrique d'Orléans et leurs initiales; qu'en conséquence, ils n'ont pu porter aucun préjudice aux sieurs Courtisois et Fessard ;

que néanmoins, au début du procès, ils se sont empressés de remplacer les étiquettes incriminées par leur ancien modèle, et offrent de détruire ce qui reste en leur possession ;
Attendu qu'en examinant les nouvelles étiquettes des sieurs Courtin et Billard, comparées à celles des sieurs Courtisois et Fessard, on y constate bien une différence dans les médaillons, mais pas assez sensible pour que le public ne puisse confondre les deux produits qu'elles recouvrent, et, par suite, porter un préjudice réel aux sieurs Courtisois et Fessard, lequel préjudice, par suite des explications fournies à l'audience, peut être apprécié par le tribunal ;

Que cependant, tout en constatant la faute grave commise par les sieurs Courtin et Billard, il y a lieu de tenir un certain compte de l'empressement qu'ils ont mis à changer les étiquettes existant chez les clients et offrant de détruire celles existant entre leurs mains.

Par ces motifs :

Le tribunal, jugeant en premier ressort, vidant son délibéré du quinze courant, Ordonne la destruction de toutes les étiquettes incriminées existant aux mains des sieurs Courtin et Billard en la présence des sieurs Courtisois et Fessard ;

Condamne les sieurs Courtin et Billard à payer aux sieurs Courtisois et Fessard la somme de cinq cents francs à titre de dommages-intérêts ;

Ordonne que ledit jugement sera inséré dans un journal d'Orléans et un du département de Maine-et-Loire, au choix des sieurs Courtisois et Fessard ;

Condamne les sieurs Courtin et Billard en tous les dépens, taxés et liquidés à la somme de douze francs, en ce, non compris les coût et droits du présent jugement.

Ainsi fait, jugé et prononcé par le tribunal de commerce séant à Orléans, département du Loiret, en son audience ordinaire du mercredi vingt-deux mai mil huit cent soixante-dix-huit, tenue publiquement, à l'heure de midi, en la salle ordinaire des audiences dudit tribunal, sise au Palais-de-Justice, rue de la Bretonnerie, par messieurs Rossignol, Louis, président ; Delafon, Pinçon et Baron-Jallier, juges-titulaires, ayant voix délibératives, en présence de monsieur Laigüiez, juge-supplicante, et assistés de maître Dervaux, greffier.

En foi de quoi la minute du présent jugement a été signée par le président et par le greffier.
Ainsi signé sur et en pareil endroit de la minute dudit jugement : Rossignol, Louis, et A. C. Dervaux, ce dernier greffier — et enregistré.

Etude de M^e TAHET, notaire à Vihiers.
A CÉDER
Pour entrer en jouissance de suite, **UN FONDS DE COMMERCE D'ÉPICERIE ET DE MERCIERIE**
Bien achalandé, situé à Vihiers.
S'adresser audit notaire. (336)

A CÉDER
POUR CAUSE DE SANTÉ,
BOUTIQUE D'ÉPICERIE
Rue du Pressoir-St-Antoine, 17.
On pourrait louer la maison pour toute autre industrie. (331)

LA VENTE À LA CRIÉE
Est transférée
Rue du Petit-Mauro, n° 6.

VIN DE PROPRIÉTAIRE.
Garanti naturel et non plâtré.
J'expédie franco de fût, de régie et de port, mes Saint-Georges, Langlade et Bordeaux, vieux, pesant environ 11 degrés, à des prix variant, suivant destination, entre 100 et 130 francs, ainsi que mon excellent vin de table, du dom. Saint-Louis, pesant environ 9°, entre 60 et 90 francs la pièce de 225 litres. — M^{re} V^o Hyp. THOMAS, propriétaire à BÉZIEERS. (96)

MÊME CABINET.
Contentieux et opérations de Bourse. S.-Direction de la Paternelle. Compagnie d'Assurances contre l'Incendie ;
De la Caisse Paternelle, Assurances sur la Vie. (358)

CHANGEMENT DE DOMICILE
DESCHAMPS
PLÂTRIER,
Ancien ouvrier de la maison Sartoris.
Informe sa clientèle qu'il a transféré son domicile et ses magasins rue des Boires, 24, en face de l'Hospice. (272)

ON DEMANDE À ACHETER, pour entrer en jouissance de suite ou dans un court délai, **UN FONDS DE COMMERCE** DE Boissons, Epicerie, Mercerie ou Grainetierie. S'adresser au bureau du journal. (387)

MATÉRIEL INDUSTRIEL ET AGRICOLE perfectionné.
ON DEMANDE, dans diverses localités de l'arrondissement, des représentants sérieux. S'adresser à M. L. GUITTON, ingénieur civil à Angers. (291)

AVIS.
COMPTOIR GÉNÉRAL
DE REPRÉSENTATION
74, rue du Temple, à Paris.
Achats de tous objets, même isolés, à prix de fabrique, et avec 60/0 seulement de commission ; négociations aux mêmes conditions de tous produits. Véritable organe des producteurs, inventeurs, consignataires, concessionnaires et propriétaires, utile au petit commerce pour assortiments, réassortiments, etc.
Conditions spéciales faites aux correspondants et intéressés dans la société, demandés dans chaque localité. S'adresser à la Direction, à Paris, et 14, rue des Pâtis, à Saumur, au cabinet de P. LARCHEVÈQUE-GRANDDOR, receveur de rentes, chargé de l'organisation dans l'arrondissement.

GRAND SKATING-RINK
130, Faubourg Saint-Honoré, 130, Paris.
Le plus élégant de la Capitale, rink unique en marbre blanc de Carrare. Salons confortables, buffet spacieux, bar américain, consommations de premier choix.
Réunion de famille. High life. Séances de patinage tous les jours, de 9 heures à 11 h. 1/2; de 2 heures à 6 h., et de 8 h. 1/2 à 11 h. 1/2.
Courses et jeux inédits réglés par les premiers professeurs, parodies, pantomimes, clowns, orchestre brillant, dirigé par Baggers.

EXPOSITION UNIVERSELLE
Voyage gratuit à Paris
(Aller et retour en toutes classes).
ADMINISTRATION :
Place du Marché-Saint-Honoré, 18, à Paris.
L'Administration se charge, en outre, de retenir à l'avance des chambres ou appartements meublés, dans tous les hôtels, moyennant 5 francs seulement d'honoraires par chaque chambre retenue.
Pour recevoir franco la notice détaillée, envoyer franco 2 timbres-poste de 15 centimes, au Directeur des Voyages gratuits, place du Marché-Saint-Honoré, 18, à Paris.

UNE PERSONNE, ayant quelques heures à disposer, demande des écritures. S'adresser au bureau du journal.

CHANGEMENT DE DOMICILE
M. RIELLANT
DENTISTE,
Place de la Bilange, n° 4.

LE JOURNAL DES CAMPAGNES
Paraissant tous les samedis
AVEC DE MAGNIFIQUES GRAVURES
5 fr. par an.
Le Journal des Campagnes est le meilleur marché et le plus varié de toutes les publications spéciales. Chaque numéro contient un article relatant les principaux faits de la semaine, de nombreux articles et notes agricoles, horticoles et de jardinage. Une jurisprudence rurale. Des recettes hygiéniques et d'économie domestique. Ainsi que le cours détaillé des principales denrées, la cote des valeurs de bourse, etc., etc.
Envoi gratuit de numéros spécimens, sur demande.
Administration : 18, rue Dauphine, à Paris.

18, Rue Beaurepaire, à Saumur.
L. LE BRAS, BANQUIER
Maison à Paris, 18, rue Richelieu.

Paiement immédiat de tous coupons, à 50 cent. par 400 francs, sans bordereau ni classement.
Ordres de Bourse, 4 fr. 25 par 4,000 francs.
Renseignements gratuits sur toutes les valeurs cotées ou non cotées.

BENZINE-COLLAS
Pour enlever les taches, sans laisser d'odeur, sur les étoffes de toutes espèces, de toutes couleurs même les plus tendres ; nettoyer les rubans, les gants de peau, etc.
Prix du Flacon : 1 fr. 25
EXIGER la BANDE VERTE et l'Adresse : 8, rue Dauphine.

POMMADE COLLAS
au Goudron de Norvège purifié
Pour arrêter la chute des cheveux et en favoriser l'accroissement.
Prix : 1 fr. 50 le Pot.

SAVON COLLAS
au Goudron de Norvège purifié
Contre les affections de la peau.
Prix du Pain : 1 fr.

Véritables Pilules Écossaises du D^r Anderson
Exiger la Signature *Lebrun & Renault*
Pilules ÉCOSSAISES DU D^r ANDERSON.
CASA LEBRUN et RENAULT, Pharmaciens-Droguistes, 8, Rue Dauphine, à Paris.
Contre la Constipation, les Migrations, les Congestions cérébrales, les Digestions difficiles, etc.
Prix : 1 fr. 50 la Boîte.

VIN de CLERTAN
au Pyrophosphate de Fer et de Manganèse.
Ce Vin, d'une saveur agréable, est nécessaire à toute personne affaiblie par une cause quelconque (excès de travail ou abus des plaisirs, Convalescence, Diabète, Anémisme, Croissance trop rapide, etc.)
Prix (de la Bouteille) : 1 fr. 50.
Des 6 Bouteilles : 8 fr.
Dépôt Général : Ph^o C. COLLAS, 8, rue Dauphine, Paris, ET DANS LES PRINCIPALES PHARMACIES DE CHAQUE VILLE.

BENZINE-COLLAS
Pour enlever les taches, sans laisser d'odeur, sur les étoffes de toutes espèces, de toutes couleurs même les plus tendres ; nettoyer les rubans, les gants de peau, etc.
Prix du Flacon : 1 fr. 25
EXIGER la BANDE VERTE et l'Adresse : 8, rue Dauphine.

POMMADE COLLAS
au Goudron de Norvège purifié
Pour arrêter la chute des cheveux et en favoriser l'accroissement.
Prix : 1 fr. 50 le Pot.

SAVON COLLAS
au Goudron de Norvège purifié
Contre les affections de la peau.
Prix du Pain : 1 fr.

Véritables Pilules Écossaises du D^r Anderson
Exiger la Signature *Lebrun & Renault*
Pilules ÉCOSSAISES DU D^r ANDERSON.
CASA LEBRUN et RENAULT, Pharmaciens-Droguistes, 8, Rue Dauphine, à Paris.
Contre la Constipation, les Migrations, les Congestions cérébrales, les Digestions difficiles, etc.
Prix : 1 fr. 50 la Boîte.

VIN de CLERTAN
au Pyrophosphate de Fer et de Manganèse.
Ce Vin, d'une saveur agréable, est nécessaire à toute personne affaiblie par une cause quelconque (excès de travail ou abus des plaisirs, Convalescence, Diabète, Anémisme, Croissance trop rapide, etc.)
Prix (de la Bouteille) : 1 fr. 50.
Des 6 Bouteilles : 8 fr.
Dépôt Général : Ph^o C. COLLAS, 8, rue Dauphine, Paris, ET DANS LES PRINCIPALES PHARMACIES DE CHAQUE VILLE.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.

LE MAIRE,